

# BULLETIN OFFICIEL NUMERO DU 8 juin 2026 COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 45,00€ et de droit d'appel de 25€ qui seront débités du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

## Réunion du Lundi 8 juin 2026

**Présents** : MM. BENOIT – Mr. BERTHELOT –Mr. MAKHECHOUCHE –Mr. RANC – Mr. ALLIO – Mr. BERANGER –Mr. SAHBI - Mr DIAN –

**Visio** : Mr. GUIGUE — Mme GARCIA - Mme DOSSARD -

**Excusés** : Mr BERANGIER –Mr. ARNAUD

**Assiste** :

- Le district sera fermé 4 semaines pour les congés d'été du vendredi 10 juillet au soir au lundi 10 août au matin.
- L'interdistrict en féminines à 11 est reconduit pour la saison 2026/2027 avec le district de Provence.
- Le Comité Directeur a validé les demandes d'affiliation des clubs suivants :
  - La Colombe Académie à Entraigues
  - Le Football Amateur Chateaurenard

**Christophe BENOIT**  
Président

**Alain BERTHELOT**  
Secrétaire Général